

394 *La Clef du Cabinet*  
*las Chaudiere Doyen & President de l'As-*  
*semblée, 110. Docteurs ayans opinés de l'avis de*  
*180. la Faculté a fait la conclusion suivante.*

„ 1. La sacrée Faculté renouvelle & con-  
„ firme son adhesion à l'Apel interjetté le 1.  
„ Mars 1717. par M<sup>rs</sup>. les Evêques de Mire-  
„ poix, de Senes, de Montpellier, & de Bou-  
„ logne, au Concile general, de la Constitution  
„ du Souverain Pontif Clement XI. qui com-  
„ mence par ce mot *Unigenitus*; Appel lû,  
„ approuvé & confirmé dans l'Assemblée ge-  
„ neralle du 5. Mars de la même année.

„ 2. Elle approuve avec tout le respect qu'  
„ elle doit l'Apel de S. E. Mr. le Cardinal de  
„ Noailles Archevêque de Paris, interjetté au  
„ Concile general le 3. Avril 1717. & publié le  
„ 24. Septembre de cette année 1718. Elle  
„ ordonne pour laisser un monument éternel  
„ dans ses Registres, de sa veneration pour  
„ S. E. que cet Apel y soit inscrit; & en ad-  
„ herant audit Apel de S. E. elle ne prétend  
„ déroger en rien à celui qu'elle a interjetté  
„ le 5. Mars 1717.

„ 3. Elle députe les 12. plus anciens Do-  
„ ctors (sans néanmoins limiter le nombre  
„ de ceux qui voudront les accompagner) pour  
„ aller de la part de la sacrée Faculté feliciter  
„ S. E. de son zèle & de sa fermeté à de-  
„ fendre constamment la foi, la Religion, l'E-  
„ glise & ses saintes libertez; pour l'assurer  
„ qu'elle sera toujours prête à concourir avec  
„ elle & en tout tems à cette defence glori-  
„ euse; & pour lui presenter une Copie en  
„ forme de la conclusion de ce jour.

„ 4. Elle nomme & députe les très sages M<sup>rs</sup>.  
M. M.